



11 mai 2020

L'honorable Jeannie Haloak
Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq
Gouvernement du Nunavut

Objet : Demande de révision de la structure tarifaire des producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PECI)

Madame la ministre Haloak,

Conformément à l'article 12 de la Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de services, la Société d'énergie Qulliq (SÉQ) doit obtenir une approbation ministérielle pour la mise en place d'une structure tarifaire et de tarifs acceptables qui régissent la SÉQ relativement à l'achat d'électricité auprès de producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PECI). La demande ci-jointe à votre intention pour examen résume le soutien au programme de PECI.

Pour intégrer de manière responsable des sources d'énergie renouvelables dans l'écosystème de production, la SÉQ doit s'assurer que les coûts supplémentaires n'auront pas de répercussion sur la facture des clients de la SÉQ. La structure tarifaire proposée pour le programme de PECI, qui est fondé sur l'évitement du coût du carburant nécessaire à la production d'électricité par la SÉQ, permet d'éviter une augmentation de tarif pour les clients et d'offrir une certitude de prix aux PECI, ce qui aidera les promoteurs des PECI à financer leurs investissements.

Nous vous demandons respectueusement de bien vouloir nous accorder la permission d'aller de l'avant avec ce programme.

Cordialement,

Bruno Pereira
Président et directeur général
Société d'énergie Qulliq